

L'an deux mille seize, le sept mars à dix huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Syndical de la Maison intercommunale de la Petite Enfance « Les Ifs » en séance publique sous la présidence de Mme Maryse DI BERNARDO, *Présidente du SIRÉ*.

Etaient présents :

Voix délibératives :

Mmes BERGAMINI, DUCLOS et PERRET,
MM. COUTREAU, FASQUEL, FASTRÉ, LÉCRIVAIN, MULLER et PINCHAUX.

Membre(s) suppléant(s) avec voix délibérative :

Mmes MARTIN et MENDES
M. MORICEAU

Membre(s) suppléant(s) sans voix délibérative : Néant

Absents excusés : Mme LANGLAIS et M. ANDRÉ

Secrétaire de séance : Mme DUCLOS.

Le procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

Communication(s) de la Présidente :

• Appels d'offres en cours

Deux appels d'offres sont en cours :

1° - Colonies de vacances été 2016 pour lequel 27 demandes de DCE ont été enregistrées.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 mars 2016.

La Commission Jeunesse, composée de Mme PERRET, MM. COUTREAU et JOVIC, se réunira le lundi 4 avril 2016 à 9h pour étudier les offres.

2° - Restauration collective pour lequel 7 demandes de DCE ont été enregistrées.

Deux visites des installations scolaires ont été programmées :

- Le 17 février dernier : étaient présents : SODEXO, SCOLAREST et CONVIVIO

- Le 9 mars prochain : sont prévus : ELIOR, YVELINES RESTAURATION et QUADRATURE RESTAURATION.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 mars 2016 et la commission d'appel d'offre est programmée le jeudi 14 avril 2016 à 9h.

Rappel de la composition de la Commission d'Appel d'Offre :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
M. Jean-Marie COUTREAU	M. François-Xavier ANDRÉ
M. Jacques FASQUEL	M. Ivica JOVIC
Mme Geneviève BERGAMINI	M. Philippe LEFEVRE
M. Jean-François FASTRÉ	M. Pierre-Yves PINCHAUX
M. Philippe LÉCRIVAIN	Mme Sylvie SONGEUR

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Le budget est proposé par le Président et voté par le Conseil Syndical. Cependant, le vote du budget doit être précédé de l'organisation d'un débat au Conseil Syndical sur les orientations générales du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget et participe à l'information des élus et constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

La tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

A. - Présentation du SIRÉ

Le SIRÉ, créé en 1979 a pour objet l'étude, la réalisation et la gestion de tous les projets dès lors qu'ils présentent un intérêt, même éventuel, pour les communes adhérentes d'Épône, La Falaise et Mézières-sur-Seine.

Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de cinq délégués par commune, élus par les Conseillers municipaux dans les conditions prévues par l'article L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque commune élit en outre cinq délégués suppléants.

Le Comité syndical élit parmi ses membres ; un Président, deux Vice-Présidents et trois assesseurs. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui du Comité.

Le Président et les deux Vice-présidents perçoivent des indemnités. Les fonctions des membres du Comité sont gratuites.

Statuts du SIRÉ

- *Assurer le fonctionnement d'un Collège à Épône,*
- *L'étude et la réalisation de tous circuits de ramassage scolaire (desserte du Collège d'Épône – desserte des écoles élémentaires et maternelles d'Épône),*
- *L'étude et la gestion de la cantine scolaire du Collège Benjamin Franklin d'Épône,*
- *La consultation pour la fourniture et la revente de repas aux écoles élémentaires et maternelles et autres établissements des communes adhérentes au Syndicat,*
- *La prise en charge des frais de fonctionnement du parc de stationnement de la Gare SNCF d'Épône – Mézières,*
- *L'aménagement des voies d'accès « usagers », « poids lourds » et du « tourne à gauche » de la RD 191 menant à la déchetterie du Caillouet à Épône,*
- *La prise en charge des fournitures scolaires nécessaires au bon fonctionnement du R.A.S.E.D. intervenant sur les trois communes du Syndicat,*
- *L'organisation et la prise en charge financière de permanences d'un Conseiller Juridique sur les trois communes du Syndicat,*
- *L'étude, la réalisation et la gestion d'une structure « Petite Enfance » sur le territoire des trois communes du Syndicat,*
- *L'organisation de camps ou de colonies de vacances pour les jeunes des trois communes du Syndicat,*
- *L'étude, la réalisation et la gestion d'une structure « Jeunes » sur le territoire des trois communes du Syndicat,*
- *La mise en œuvre et le suivi d'un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,*
- *L'aménagement et la gestion de jardins familiaux intercommunaux,*
- *L'entretien et la réfection de la structure (chaussée et revêtement) des portions mitoyennes de voiries intercommunales*

Il est souligné que la compétence « voirie » concerne maintenant la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise. Par conséquent les statuts du SIRE devront être modifiés.

Mme La Présidente informe les Membres que les instructions de la Préfecture ne sont pas encore parvenues au SIRÉ.

B. - Le personnel

L'effectif est stable depuis l'ouverture de la structure petite enfance en septembre 2006 et compte 18 agents et 2 vacataires.

Tableau des effectifs du SIRÉ

Filière	Grade	Quotité	Nbre de postes
Administrative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	80 %	1
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100 %	1
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	100 %	4
Sociale	Puéricultrice classe normale (co-directrice enfance)	100 %	1
	Educateur de Jeunes Enfants	100 %	1
	Aux. de puériculture Princ. 1 ^{ère} classe.	100 %	1
	Aux. de puériculture Princ. 2 ^{ème} classe	100 %	3
	Aux. de puériculture 1 ^{ère} classe	100 %	4
	Agent social	100 %	1
Médico -sociale	Infirmier classe supérieure (co-directrice enfance)	100 %	1
	Médecin	Vacataire	1
	Psychologue	Vacataire	1

C.- Budget

C.1 - Budget de fonctionnement 2013/2015

C.1.1 Recettes de fonctionnement

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

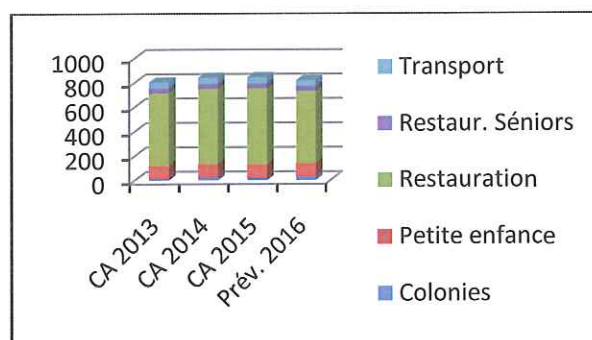
Chap	Intitulé	CA 2013	CA2014	Prévision CA2015	Prévision BP2016
013	Atténuation de charges	58 498 €	11 947 €	17 719 €	10 000 €
042	Opérations d'ordre	492 733 €	66 795 €	66 795 €	66 795 €
70	Produits de services	804 932 €	841 564 €	845 858 €	820 450 €
74	Subventions et participations	1 160 444 €	1 179 816 €	944 803 €	1 245 517 €
75	Autres prod. Gest ^o courante	10 195 €	10 910 €	6 623 €	6 280 €

Chapitre 013 « Atténuation de charges »

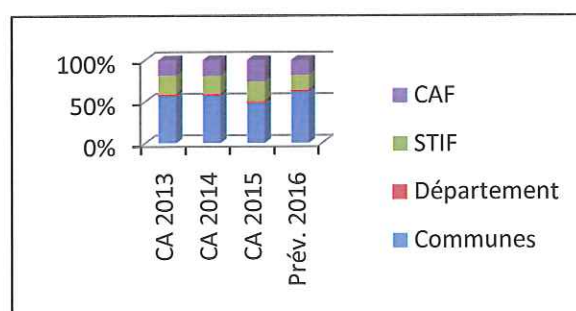
Ces recettes proviennent principalement des remboursements, par les organismes sociaux, des indemnités journalières dues aux absences des agents pour maladie.

Chapitre 70 « Produits de services »

Les produits de services correspondent aux participations des usagers



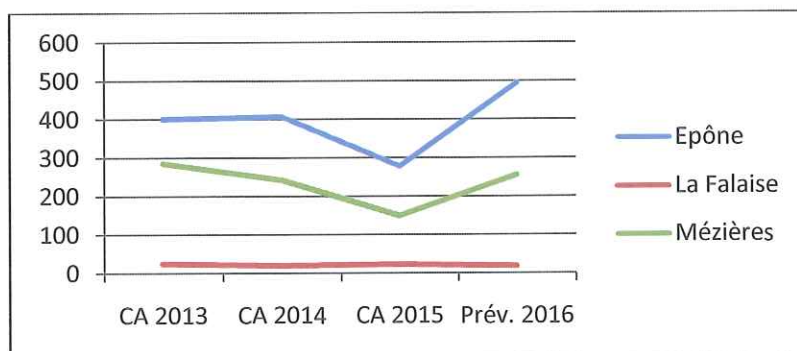
Chapitre 74 « Subventions et participations »



La répartition de la participation de communes

Chaque commune supporte obligatoirement, dans les conditions fixées par la décision d'institution, les dépenses correspondant aux compétences qu'elle a transférées au syndicat ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale (art. L5212-16 CGCT). La contribution des communes associées est obligatoire pour ces communes pendant la durée du syndicat et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du syndicat l'ont déterminée (art. L5212-20 CGCT).

La participation des communes est déterminée en fonction des différentes compétences du syndicat. Après déduction des subventions et participations des usagers, le restant à charge du SIRÉ est partagé entre les trois communes selon le nombre de bénéficiaires des services ou selon le nombre d'habitants.



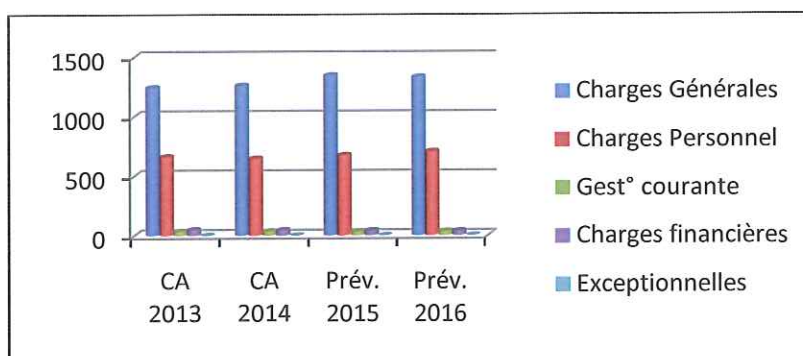
Mme La Présidente rappelle que l'atténuation des participations des communes enregistrée en 2015 a été possible considérant les résultats des exercices précédents mais qu'il ne sera pas possible de procéder ainsi en 2016 du fait des résultats 2015.

C.1.2 Dépenses de fonctionnement

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chap	Intitulé	CA 2013	CA 2014	Prévision CA 2015	Prévision BP 2016
011	Charges générales	1 244 941 €	1 262 275 €	1 346 546 €	1 333 550 €
012	Charges de personnel	662 789 €	647 682 €	675 456 €	706 915 €
65	Autres charges gest° courante	34 194 €	36 223 €	33 052 €	35 700 €
66	Charges financières	49 306 €	45 754 €	42 064 €	38 229 €
67	Charges exceptionnelles	965 €	0 €	170 €	1 000 €

Dépenses de fonctionnement



Chapitre 011 « Charges générales »

C'est le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement. Il regroupe : les frais d'énergies, les achats courants, les services extérieurs...

Dans ce chapitre, le volet « alimentation » nécessaire au bon fonctionnement des services de restauration représente 48% et le volet « transport » (scolaire) représente 28%.

L'augmentation constatée en 2015 est due au remboursement à la commune d'Epône de l'arriéré des frais de fonctionnement des équipements sportifs de 2013 qui n'avaient pas été facturés en 2014. En 2015, ont donc été réglés, les frais de 2013 et ceux de 2014. (97 070€).

L'objectif 2016 est de contenir ce poste de dépenses « Charges générales » tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

Chapitre 012 « Charges de personnel »

Les charges de personnel constituent un poste de dépenses très important.

On constate les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » issu du déroulement de carrière des agents et les relèvements des cotisations.

La gestion de la structure « Petite enfance » impose un personnel qualifié dont l'effectif doit répondre aux normes règlementaires d'encadrement des enfants de 0 à 3 ans. Cette compétence étant un secteur « garanti » les effectives doivent être maintenues. Le personnel affecté auprès des enfants est remplacé en cas de départ et le recours à du personnel contractuel est nécessaire pour le remplacement des agents pour des absences programmées.

Les services du SIRÉ n'ont pas recours aux heures supplémentaires.

Les autres charges

Le chapitre 65, relativement stable, intègre les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations (principalement aux associations du collège).

Les charges financières du chapitre 66 sont composées des intérêts de la dette. Elles sont en diminution en raison du principe même du remboursement des emprunts.

C.2 - Budget d'investissement

C.2.1 Recettes d'investissement

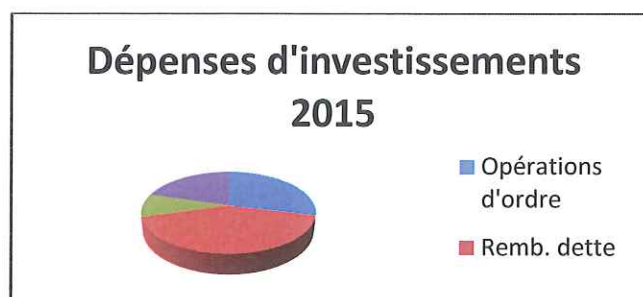
Hors l'autofinancement disponible, les recettes de la section d'investissement sont constituées par les cessions d'immobilisations.

C.2.2 Dépenses d'investissement

Chap	Intitulé	CA 2013	CA 2014	Prévision CA 2015	Prévision BP 2016
040	Opérations d'ordre	492 733 €	66 795 €	66 795 €	66 795 €
16	Remb. d'emprunts	90 157 €	93 676 €	97 334 €	101 134 €
20	Immo incorp. (frais études)	0 €	6 000 €	20 970 €	25 000 €
21	Immo corporelles	8 158 €	9 011 €	47 694 €	318 500 €

Les investissements restent modérés car les statuts prévoient que le syndicat intervient principalement en fonctionnement.

Le remboursement du capital de la dette représente environ 42% des dépenses d'investissement, viennent ensuite les opérations d'ordre (ammort. des subventions d'équipement) : environ 29%, puis les frais d'étude (quartier de la gare) et autres installations générales (aménagement sente piétonne et investissements divers).



C.3 - Estimation du résultat de clôture de 2015

A ce jour, le résultat 2015 connu se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 248 316,15 €	232 793,06 €
Recettes	1 881 817,31 €	152 049,29 €
Résultats 2015 par section	- 366 498,84 €	- 80 743,77 €
Résultats affectés 2014	499 262,64 €	448 947,30 €
Résultats cumulés	132 763,80 €	368 203,53 €

Soit un excédent global prévisionnel de 500 967,33 €.

Il est constaté que les résultats 2015 sont déficitaires aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et qu'il convient de rester attentif afin que cette situation ne perdure pas.

C.4 – Restes à réaliser

Aucun

D. -Orientations 2016

D.1 - Fonctionnement 2016 :

Les activités du SIRÉ comprennent :

- La gestion de la maison de la petite enfance « Les Ifs »
- La restauration collective
- Le transport scolaire
- L'entretien du Parc Relais
- L'entretien des chaussées des voiries intercommunales
- L'organisation de séjours de vacances en été
- Le financement des consultations juridiques
- La prise en charges des frais d'adhésion au CLAJJ
- la prise en charge de frais de fonctionnement du R.A.S.E.D. (téléphone et fournitures administratives ou scolaires),
- les subventions aux associations intercommunales et aux organismes du Collège Benjamin Franklin
- L'administration générale du SIRÉ
- Les actions définies dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

D.2 – Le remboursement des emprunts

Opérations	Organismes	Durée/ Périodicité/ Taux / Souscrip./Extinct.	Dettes en capital # à l'origine * au 01/16	Total annuités 2016	Dont intérêts	Dont capital
Aménagement accès Déchetterie	Caisse Epargne	180 / 3 / 4.21% / 2003 / 2018	# 100 000.00 € * 25 312.13€	9 025.64 €	939.09 €	8 086.55 €
Acquis. Terrain Parc Relais	Caisse Epargne	180 / 3 / 4.21% / 2003 / 2018	# 120 000.00 € * 30 374.67 €	10 830.76 €	1 126.91 €	9 703.85 €
Aménagt. tourne à gauche Déchetterie	Crédit Agricole	180 / 3 / 3.76% / 2005 / 2020	# 66 000.00 € * 23 813.49 €	5 776.92 €	826.14 €	4 950.78 €
Travx. Maison Petite Enfance - prêt 1	Crédit Agricole	240 / 6 / 3.54 % / 2005 / 2025	# 447 029.00 € * 262 332.86 €	31 379.08 €	9 091.06 €	22 288.02 €
Travx. Maison Petite Enfance – prêt 2	Crédit Agricole	240 / 6 / 3.89 % / 2006 / 2026	# 1 115 000.00 € * 712 196.18 €	83 269.34 €	27 164.07 €	26 105.27 €
TOTAUX			# 1 883 028.86 € * 1 054 029.33 €	140 281.74 €	39 147.27 €	101 134.47 €

D.3 – Investissements

Aménagement des cuisines satellites.

La modification du mode d'approvisionnement en repas des établissements scolaires et périscolaires nécessite d'équiper toutes les cuisines satellites en matériels pour la conservation et la remise en température des repas.

Délibération n° 2016.01 adoptée à l'unanimité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Année 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-26,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Après avoir entendu Madame la Présidente, il est proposé au Conseil Syndical :

D'indiquer que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

d'indiquer que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs.

Madame la Présidente et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2. Subventions aux associations – Budget 2016

Comme chaque année, des subventions sont sollicitées par divers organismes ou associations.

Les vœux des associations pour l'année 2016 sont les suivantes :

Associations du Collège Benjamin Franklin d'Épône	Attribution 2014	Vœux 2015	Attribution 2015	Vœux 2016
Foyer Socio-Educatif	2 500.00 €	2 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
Voyages et sorties scolaires	3 000.00 €	3 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Classes à projets	1 800.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	2 500.00 €
C.E.S.C. (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)	200.00 €	1 000.00 €	200.00 €	2 500.00 €
Association sportive	400.00 €	400.00 €	400.00 €	1 520.00 €
	7 900.00 €	8 400.00 €	5 600.00 €	9 520.00 €
ASA (Accompagnement Scolaire Alphabétisation)	330.00 €	350.00 €	350.00 €	370.00 €
Comité local des jardins familiaux du Bout du Monde	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
	10 730.00 €	11 250.00 €	8 450.00 €	12 390.00 €

Le débat autour des demandes de subventions est très animé. Il est rappelé que les efforts budgétaires demandés aux collectivités ne permettent plus de satisfaire l'intégralité des demandes. La tendance budgétaire adoptée lors de l'attribution des subventions 2015 doit être maintenue en 2016.

Après une étude attentive des dossiers des différentes associations, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations du Collège Benjamin Franklin d'Épône	Attribution 2016
Foyer Socio-Educatif	1 000.00 €
Voyages et sorties scolaires	2 000.00 €
Classes à projets	1 500.00 €
C.E.S.C. (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)	1 000.00 €
Association sportive	1 000.00 €
	6 500.00 €
ASA (Accompagnement Scolaire Alphabétisation)	370.00 €
Comité local des jardins familiaux du Bout du Monde	2 500.00 €
	9 370.00 €

Délibération n° 2016.02 adoptée à l'unanimité

*Modification B. Bouricau:
Abstention sur le vote des
subventions aux associations*

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2016

Collège B. Franklin : Foyer Socio-Educatif – Classes à Projets – Voyages et sorties scolaires –
Association sportive – Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
Association « Accompagnement Scolaire Alphabétisation
Comité local « Jardins Familiaux du Bout du Monde »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu les documents fournis par les organismes « Foyer Socio-Éducatif », « Classes à projets », « Voyages et sorties scolaires » et « Association Sportive », « Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté » du Collège Benjamin Franklin, ainsi que des associations « Accompagnement Scolaire Alphabétisation » et « Comité local des Jardins familiaux du Bout du Monde »,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'accorder les subventions suivantes :

☞ **Au titre de l'année 2016 :**

- 1 000,00 € (*Mille euros*) pour le Foyer Socio-Éducatif
- 2 000,00 € (*Deux mille euros*) pour les « Voyages et sorties scolaires »
- 1 500,00 € (*Mille cinq cent euros*) pour les « Classes à projets »
- 1 000,00 € (*Mille euros*) pour le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
- 1 000,00 € (*Mille euros*) pour l'Association Sportive.
- 370,00 € (*Trois cent soixante dix euros*) pour l'association « Accompagnement Scolaire Alphabétisation ».
- 2 500,00 € (*Deux mille cinq cent euros*) pour le « Comité local des Jardins Familiaux du Bout du Monde ».

Précise que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement seront prévues au budget primitif de l'exercice 2016 en section de fonctionnement

3. Convention de mise à disposition des équipements sportifs de la Commune d'Épône pour le Collège B. Franklin d'Épône

La commune d'Épône met à disposition ses équipements sportifs pour les cours d'éducation physique dispensés au Collège (Gymnase, stade des Aulnes, Dojo St Martin et parc du château.

En contrepartie, le SIRÉ rembourse les frais de fonctionnement de ces infrastructures suivant le nombre d'heures d'utilisation scolaire.

Dans le cadre de cette mise à disposition, une convention tripartite entre la commune d'Épône, le Collège et le SIRÉ est rédigée dans le but notamment de fixer les dispositions financières.

Il convient d'autoriser Mme la Présidente à signer cette convention pour l'année 2015/2016.

Avis favorable du Bureau Syndical

Délibération n° 2016.03 adoptée à l'unanimité

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE D'ÉPÔNE POUR LE COLLEGE B. FRANKLIN D'ÉPONE Année scolaire 2015/2016

Madame la Présidente fait savoir qu'il y a lieu de renouveler la convention avec la Commune d'Épône et le Collège Benjamin Franklin d'Épône pour l'utilisation de locaux et d'équipements sportifs de la Ville d'Épône pour les cours d'éducation physique et sportive des collégiens. Cette convention a notamment pour but de fixer les dispositions financières relatives à cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité,

Décide d'autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs avec la Commune d'Épône et le Collège Benjamin Franklin d'Épône.

4. Petite Enfance - Convention d'objectifs et de financement avec la CAFY – Prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse 2015/2018

La finalité du Contrat enfance Jeunesse est de favoriser le développement et d'optimiser l'offre d'accueil des jeunes enfants.

Le Contrat enfance et Jeunesse concernant l'activité de la Maison intercommunale de la petite enfance « Les Ifs » est arrivé à terme le 31 décembre 2014.

Après analyse du bilan 2011/2014 et étude de l'activité prévisionnelle pour les 4 années suivantes, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines nous invite à signer une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Pour information : montant de la prestation enfance jeunesse sur la période 2011/2014

CEJ 2011	CEJ 2012	CEJ 2013	CEJ 2014	Prév. CEJ 2015 (perçu en 2016)
81 526 €	80 203 €	76 864 €	77 495 €	67 877 €

Il convient d'autoriser Mme la Présidente à signer cette convention pour la période 2015/2018.

Délibération n° 2016.04 adoptée à l'unanimité

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015/2018
Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines**

La Présidente informe les membres présents que le Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre de l'activité de la Maison intercommunale de la petite enfance « Les Ifs » est arrivé à échéance au 31 décembre 2014.

Par courrier du 16 février 2016, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines nous invite à signer une convention d'objectifs et de financement pour le renouvellement de la prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité,

Décide d'autoriser la Présidente à signer la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

Questions orales

Néant

SEANCE LEVEE A 20 HEURES 15